

Présentation

Depuis trois ans, la situation en Belgique dans le domaine de l'accueil des demandeur euses protection internationale est alarmante, avec des conséquences dramatiques pour des milliers de personnes vulnérables. Plus de 9.000 condamnations de l'État belge par les juridictions nationales et la Cour européenne des droits de l'homme illustrent l'ampleur du phénomène et demeurent pourtant globalement inopérantes. Aujourd'hui, plus de 4.000 personnes ayant droit à l'accueil vivent encore à la rue, symbolisant l'échec d'un système qui devrait protéger les plus fragiles. Face à la situation actuelle, il ne peut plus être question d'une « crise », mais d'une véritable politique de non-accueil, marquée par des violations répétées des droits fondamentaux.

Le colloque «Politique de non-accueil des demandeur·euse·s de protection internationale : stop ou encore ?» vise notamment à faire le point sur cette problématique cruciale en Belgique. Deux ans après la conférence sur la question de l'accueil organisée par le CIRE, dont l'ADDE est membre, il est essentiel de réévaluer les défis actuels.

L'ADDE propose non seulement de faire le point sur cette situation catastrophique, mais également de porter un regard sur l'avenir, notamment au vu de la mise en place d'un nouveau gouvernement et de la mise en œuvre prochaine du pacte migratoire européen et de dégager des solutions.

Les objectifs de cette journée d'études sont donc notamment d'évaluer la situation actuelle des demandeur-euse·s de protection internationale sur le plan de l'accueil en Belgique ; d'examiner les enjeux juridiques liés aux décisions des cours et tribunaux et la responsabilité de l'État dans le respect des droits des demandeur-euse·s ; de proposer des pistes concrètes pour améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes en quête de protection ; de discuter des limites des solutions juridiques face à la défaillance de l'État de droit.

Ce colloque s'adresse aux avocat·e·s, juriste·s, travailleur·euse·s sociaux. chercheur·euse·s. acteur·rice·s de la société civile, décideur·euse·s politiques, et à toute personne intéressée par les droits des migrant·e·s. C'est une occasion unique de partager des expériences, d'engager des discussions et de promouvoir une prise de conscience collective sur les enjeux de l'accueil des demandeur·euse·s de protection internationale. Nous vous invitons à participer à cet événement essentiel pour revendiquer un accueil digne et respectueux des droits humains. Ensemble, nous espérons avoir le pouvoir de faire évoluer les pratiques et de contribuer à un changement significatif.

Programme

08h30	Accueil	des	partici	pants

09h00 | Introduction générale

(François Bienfait, directeur de l'ADDE)

- 09h10 | Retour sur le colloque de décembre 2022 et solutions avancées par les acteurs de terrain (Sotieta Ngo, Directrice générale du CIRÉ)
- 09h30 | Perspectives internationales

(Pierre Robert, avocat et Charlotte Labrosse, juriste ECRE)

- 10h20 | Pause-café
- 10h40 | Cadre juridique de l'accueil en Belgique (Hélène Crockart, avocate)
- 11h20 | Demandeurs de protection internationale non hébergés par FEDASIL et le règne de la débrouille: perspectives en matière d'accès au travail, à une adresse de référence et à une aide sociale

(Jean-François Gérard, avocat et coordinateur du Legal Refugee Helpdesk et Julien Wolsey, avocat et président de l'ADDE)

12h00 | La récupération des astreintes non payées : les saisies du patrimoine des autorités belges

(Anne Van den Berghe, huissière de Justice)

- 12h30 | Lunch
- 13h45 | Table ronde : Comment les acteurs de terrain s'organisent-ils ?

(Ondine Dellicour, coordinatrice du SSM Ulysse ; Marie Doutrepont, avocate ; François Roland, ex-directeur du centre d'accueil de première phase d'Evere ; Lorenzo Durante Viola, coordinateur général, Hub Humanitaire et Médecins du Monde Belgique) – modérateur : Jean-François Gérard)

- 14h45 | Questions/Réponses
- 15h00 | Pause-café
- 15h30 | Table ronde : Quid lorsque le droit ne suffit plus ?

(Marie Messiaen, Conseillère à la Cour du travail de Mons et membre du CA de l'ASM; Martin Deleixhe, chargé de cours à l'ULB et chercheur au CTP de l'ULB; Pierre Verbeeren, Directeur général du Département de l'Action Sociale du CPAS de Bruxelles) - modérateur : Jean-Charles Stevens

- 16h30 | Questions/Réponses
- 16h45 | Conclusion : Quelle est la réalité d'une société basée sur une politique de non-accueil ? Jean-Charles Stevens, juriste et auteur
- 17h00 | Fin des travaux

Infos pratiques

Lieu de la formation

Maison des Associations Internationales (MAI) 40, Rue Washington 1050 Ixelles

Accès

Tram 81/93/94 ou bus 54 : arrêt Bailli

Train: Bruxelles-Midi

+ Métro 2/6 vers Elisabeth : arrêt Louise

+ Tram 93/94 vers Legrand/Musée du tram : arrêt Bailli

Horaire

Le mardi 3 décembre 2024 de 8h30 à 17h00.

Inscription

Tarifs (incluant 2 pauses-café et le lunch) :

150 €

130 € pour les abonnés à la Revue du droit des étrangers, les travailleurs d'asbl et les avocats-stagiaires 100 € pour les étudiants

Paiement

À la réception de votre inscription, vous recevrez une facture avec une communication structurée.

Agrément

La formation est agrée par l'OBFG pour un total de 6,5 points de formation.

S'INSCRIRE À LA FORMATION ICI

Ou en entrant le lien suivant dans votre barre d'adresse :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAlpQLSck5Yxw8WruANVCIFPZERIabAeAJNavnJzUnsHIW1pdkONXBQ/viewform?usp=sf_link



